



VIVIERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

Séance publique du 21 juillet 2021

Le 21 juillet 2021, à 18 heures 30 le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 27

- présents à la séance : 22

Date de l'envoi et de

l'affichage de la

convocation : 15.07.21

Étaient présents : Mme MATTEI Martine – Mme CHAIX Marie-Pierre – M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine - M. SAPHORES Pierre – Mme COMBIER Marie-Christine - M. HAUSHERR François – Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick – M. WNUK Stanislas - M. SALOMON Pierre – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – Mme ROCHE Patricia – Mme BOUGUERRA Nadia – M. BUREAU Laurent - Mme SIRVENT Eliane – M. RANCHON Denis - M. LAVIS Christian – Mme BOUVIER Mireille - M. HALLYNCK Dominique – Mme STEL Julie – M. MURCIA Antoine

Absente : Mme PORQUET Céline

Procurations :

- Mme DAHMANI Samira à Mme LARMANDE Véronique
- M. VIRET Fabien à M. BUREAU Laurent
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme CHAIX Marie-Pierre
- Mme PEZZOTTA Christel à Mme BOUVIER Mireille

Secrétaire de Séance : Madame FAURE-ALLIRAND Estelle

1. FIXATION DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION ATTRIBUEES AUX ELUS (maire, adjoints et conseillers municipaux délégués)

Rapporteur : Madame Martine MATTEI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-19, L2123-20-1, L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1,

Considérant la délibération n°2020-003 du 4 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints et à leur délégation, précisées de la manière suivante :

Madame Marie-Pierre CHAIX, 1^{ère} adjointe, est déléguée aux festivités, culture, cérémonies patriotiques et lecture publique, délégation précisée par l'arrêté n°2021-114 du 15 juillet 2021,

Monsieur Frédéric LEBRETON, 2^{ème} adjoint, est délégué aux finances, développement économique, commerce de proximité, délégation précisée par l'arrêté n°2021-115 du 15 juillet 2021,

Madame Martine RIFFARD-VOILQUE, 3^{ème} adjointe, est déléguée à l'action et l'aide sociales, santé, accessibilité, emploi, seniors, délégation précisée par l'arrêté n°2021-116 du 15 juillet 2021,

Monsieur Pierre SAPHORES, 4^{ème} adjoint, est délégué à l'urbanisme, patrimoine, tourisme, délégation précisée par l'arrêté n°2021-117 du 15 juillet 2021,

Madame Marie-Christine COMBIER, 5^{ème} adjointe, est déléguée aux sports, vie associative, délégation précisée par l'arrêté n°2021-118 du 15 juillet 2021,

Monsieur François HAUSHERR, 6^{ème} adjoint, est délégué à l'environnement, développement durable, port, cadre de vie, délégation précisée par l'arrêté n°2021-119 du 15 juillet 2021,

Madame Véronique LARMANDE, 7^{ème} adjointe, est déléguée à l'éducation, enfance, jeunesse, délégation précisée par l'arrêté n°2021-120 du 15 juillet 2021,

Monsieur Patrick FRANCOIS, 8^{ème} adjoint, est délégué à la sécurité, services techniques, travaux, entretien, voirie, eau, assainissement, transport, espaces verts, délégation précisée par l'arrêté n°2021-121 du 15 juillet 2021,

Considérant les délégations accordées à certains conseillers municipaux de la façon suivante :

Monsieur Stanislas WNUK est délégué à la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments de la commune) et port (projet de requalification de la base nautique), délégation précisée par l'arrêté n°2021-122 du 15 juillet 2021,

Madame Samira DAHMANI est déléguée à la santé (maison de santé pluridisciplinaire), et enfance (projet éducatif du territoire), délégation précisée par l'arrêté n°2021-123 du 15 juillet 2021,

Monsieur Pierre SALOMON est délégué à la culture (programmation théâtrale et projet de réhabilitation du théâtre), délégation précisée par l'arrêté n°2021-124 du 15 juillet 2021,

Madame Estelle FAURE-ALLIRAND est déléguée aux finances (marchés publics et projets comptables), délégation précisée par l'arrêté n°2021-125 du 15 juillet 2021,

Monsieur Fabien VIRET est délégué à la sécurité (suivi et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde) et correspondant défense, délégation précisée par l'arrêté n°2021-126 du 15 juillet 2021,

Madame Patricia ROCHE est déléguée au tourisme (animations touristiques et commerciales), artisanat, commerce de proximité (soutien au commerce local), festivités (relations avec les commerces ambulants), délégation précisée par l'arrêté n°2021-127 du 15 juillet 2021,

Madame Hélène PERMINGEAT est déléguée aux sports (course d'orientation), environnement et développement durable (mobilité douce), délégation précisée par l'arrêté n°2021-128 du 15 juillet 2021,

Monsieur Laurent BUREAU est délégué à la jeunesse (projets structurels avec les adolescents), urbanisme et travaux (aménagement des parcs), patrimoine (rénovation des jardins), informatique et systèmes d'information de la commune, délégation précisée par l'arrêté n°2021-129 du 15 juillet 2021,

Madame Eliane SIRVENT est déléguée à l'accessibilité (relai des associations de personnes à mobilité réduite) et manifestations en faveur des seniors, délégation précisée par l'arrêté n°2021-130 du 15 juillet 2021,

Monsieur Denis RANCHON est délégué au handicap (suivi de l'agenda d'accessibilité programmé de la commune), délégation précisée par l'arrêté n°2021-131 du 15 juillet 2021,

Madame Nadia BOUGUERRA est déléguée à l'action et aides sociales (relation avec le centre social ALPEV), vie associative (jardins partagés), cérémonies patriotiques (lien avec les anciens combattants) et lecture publique (animations en lien avec la bibliothèque), délégation précisée par l'arrêté n°2021-132 du 15 juillet 2021,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général,

Considérant l'annulation, par un jugement du tribunal administratif de Lyon le 24 juin 2021, de la délibération du conseil municipal n°2020-008 du 29 juillet 2020 fixant le taux des indemnités de fonction attribuées aux élus (maire, adjoints et conseillers municipaux délégués),

Considérant qu'il convient d'adopter une nouvelle délibération pour fixer le taux des indemnités de fonctions attribuées aux élus,

Considérant que la délibération du 29 juillet 2020 ayant été annulée pour un motif de pure procédure, rien de s'oppose à ce que le conseil municipal reprenne la même décision dans l'attente des résultats de l'appel introduit par le maire de Viviers devant la cour d'appel à l'encontre dudit jugement du tribunal administratif,

Considérant la possibilité d'attribuer lesdites indemnités en fonction d'une clé de répartition proposée par le maire, à condition de ne pas dépasser l'enveloppe forfaitaire globale réglementaire,

Madame le Maire propose une clé de répartition intégrant la désignation des conseillers municipaux délégués, et suggère à l'assemblée de voter le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et conseillers municipaux délégués, avec effet au 4 juillet 2020, comme suit :

- ▶ **MAIRE.....** 55 % de l'indice brut 1027.
- ▶ **ADJOINTS.....** 17,05 % de l'indice brut 1027.
- ▶ **DELEGUES.....** 3,60 % de l'indice brut 1027.

Ces dépenses seront imputées sur les comptes 6531 « Indemnité des élus » ; 6533 « Cotisations de retraite » ; 6534 « Cotisations de Sécurité Sociale part patronale » du budget général.

Conformément à l'article L.2123-20-1, un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** le taux des indemnités de fonction proposé pour chaque catégorie d'élus,

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prélever au budget général les crédits correspondants,

⇒ **VOTE** 20 voix pour et 6 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Vu pour affichage, le 27 juillet 2021
Le Maire, Martine MATTEI

